

**Commune de Châteauneuf Val Saint Donat**  
**Alpes de Haute Provence**  
**Compte rendu conseil municipal du 28 Septembre 2020**

**Présents** : Frédéric DRAC, Simon ESTUBIER, Cathy PERARD, Patrice BARTOLUCCI, Pascal DUVET, Marie-Cornélie GAILLAND, Thierry FREUDO, Paul TCHERTCHIAN, Christine PAU, Donatien CONGY, Adeline FIGUIERE, Elodie BUSLIG.

**Absents représentés** : *Bernard DEFIEZ représenté par Cathy PERARD*

**Absents** : *Sylvie VINAY*

**Secrétaire de Séance** : Elodie Buslig

Le quorum étant atteint,

La séance est ouverte à 20h06 par Frédéric DRAC, Maire.

*Pour l'instant : En situation de crise sanitaire, la séance se déroule dans la salle polyvalente.*

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 28 juillet 2020:  
À l'unanimité.

***1. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement collectif 2019***

Présentation du rapport réalisé conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) article L.2224-5. Le conseil municipal adopte le présent rapport qui met en avant les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment via le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Vote à l'unanimité

***2. Rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2019 de la CCJLVD***

Le service public de gestion de déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale. En accord avec le CGCT article L.2224-17-1 il est présenté un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Il présente notamment la performance du service en terme de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps mais aussi les recettes et les dépenses du service.

Vote à l'unanimité

***3. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2019 de la CCJLVD***

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif en application de l'article L.2224-5 du CGCT.

Ledit rapport a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier. Afin d'en apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Vote à l'unanimité

#### **4. Tableau des emplois-modification filière technique.**

Il est mis en avant qu'un agent contractuel au service technique effectue régulièrement des heures complémentaires pour les besoins de la commune. Il est donc proposé de passer son temps de travail actuellement de 17heures hebdomadaire à un 30 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2020. De fait, il convient de supprimer le poste à 17heures et de créer un poste à 30 heures qui portera sur une durée de 3 ans. Le poste étant déjà créé comme « permanent » une embauche est à prévoir à l'issue de la période.

Vote à l'unanimité

#### **5. Indemnisation pour création d'une déviation sur terrain privé pendant les travaux de rénovation du pont romain.**

Rappel des faits, en juin dernier le pont romain situé Via Dominitia s'est partiellement affaissé et détérioré. L'expertise de la maison technique de Sisteron a préconisé sa fermeture.

Il a donc été fermé depuis à la circulation des véhicules et en attente de rénovation.

Une déviation doit être mise en place pour pallier au pont romain. Mr Henri SIARD a donné son accord pour qu'une déviation temporaire soit mise en place sur ses terrains cadastrés section B n°671-672-673 d'une superficie de 525 m2.

Une indemnisation est proposée à hauteur de 500 euros annuel calculé du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre chaque année. Cette dernière est proposée après consultation de la chambre de l'agriculture et du barème d'indemnisation régional tenant compte de la nature des impacts liés aux travaux.

Vote à l'unanimité.

#### **6. Proposition d'acquisition parcelle et remise Martinet**

IL est proposé au conseil d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°900 au Grand Cabaret en bordure de la D951 appartenant aux consort Martinet pour un prix de 25000 euros hors frais de notaire à la charge de la commune.

Elle a une superficie de 900 m2 possédant un bâtiment (une remise) de 94 m2 qui sera utilisé comme atelier et garage pour les services techniques de la commune.

Vote à l'unanimité

#### **7. Demande de subvention Fodac remise Martinet**

Dans le cadre du projet d'acquisition d'un bâtiment cadastré section B n°900 situé au Grand Cabaret d'une surface de 94 m2 sur une parcelle de 900m2 il convient de formuler une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de FODAC 2020 de 40%.

L'acquisition estimée à 27300 euros hors taxe la subvention permettrait de financer 10920 euros.

Vote à l'unanimité

#### **8. Demande de subvention Amendes de police Chemin Clos de l'âne**

Un projet de réfection de la partie haute du Chemin communal du Clos de l'âne et en cours afin d'en améliorer la circulation et la sécurité des usagers.

La commune sollicite le conseil Départemental pour une subvention au titre des amendes de police la plus élevée soit 50% permettant la réalisation des travaux.

Coût global : 6130 euros HT

Financement : Amendes de polices 50% = 3065 euros

Autofinancement 50% = 3065 euros.

Vote à l'unanimité

#### **9. Convention SAFER**

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de service que la SAFER peut apporter à la collectivité : la veille foncière opérationnelle, la mise en place d'un portail cartographique pour visualiser les DIA transmises (VIGIFONCIER), l'intervention par l'exercice du droit de préemption ou étude de faisabilité afin de favoriser une procédure d'intervention à l'amiable et un bilan annuel chiffré des volumes de DIA.

La convention prendra effet du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 septembre 2023 et a un cout annuel

de 395 euros HT. Le coût de la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 Décembre 2020 sera calculé au prorata du coût annuel.

Vote à l'unanimité

#### **10. Convention de servitude SDE**

Il est soumis une convention de servitude pour le renforcement BT sur le poste Les Paulons pour établir à la fois un support et ses ancrages avec conducteur aériens d'électricité au-dessus de la parcelle section A n°207 de 38,50 mètres environ et trois supports et ses ancrages avec conducteurs aériens d'électricité au-dessus de la parcelle section A n°165 de 125 mètres environ.

Vote à l'unanimité

#### **11. Créances admises en non-valeur- Budget général et budget annexe eau et assainissement**

Madame la Trésorière propose de procéder à la prise en charge de produits irrécouvrables pour les années 2016 à 2018 du budget général et du budget annexe de l'eau et l'assainissement.

Montant total des pièces : - Budget général : 1151,09 euros

- Budget annexe eau et assainissement : 262,46 euros

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 20h36.

Le Maire,  
Frédéric DRAC

